

## **Le tribunal refuse le redressement judiciaire de Cimest**

**by Usine Nouvelle - vendredi, juin 22, 2012**

<http://correspondances.fr/le-tribunal-refuse-le-redressement-judiciaire-de-cimest/>

**La situation de cessation de paiement de cette filiale de Plastivaloire n'est pas avérée.**

Usine Cimest

Le tribunal de commerce d'Epinal a rejeté la demande de redressement judiciaire déposée par Cimest, filiale du groupe Plastivaloire qui emploie 100 salariés à Rupt-sur-Moselle (Vosges).

PDG de Plastivaloire et directeur général de Cimest, Patrick Findeling avait sollicité cette mesure à deux reprises courant mai pour cette société spécialisée dans la plasturgie pour l'automobile et les articles ménagers, déficitaire depuis trois ans.

Le procureur a suivi les plaidoiries de l'avocat du comité d'entreprise en estimant que la situation de cessation de paiement n'était pas avérée. En revanche, la décision ne confirme pas l'absence d'autonomie de la filiale vis-à-vis de la maison mère, comme l'espérait le comité d'entreprise.

Les salariés du site vosgien se trouvent ainsi provisoirement sauvés, mais un plan social pourrait être présenté prochainement.